

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE

L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 15 juin, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME KAREN GREGOIRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME ISABELLE FLOURAC, AGENT DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2023/21

Objet : Convention Pass été avec la piscine municipale

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration le dispositif Pass été organisé par le CCAS depuis le 25 juin 2021 qui se traduit par l'attribution d'un montant de 50 € sous forme de 2 Pass de 25 € destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800.

Madame la Vice-Présidente propose de compléter le dispositif par la signature d'une convention avec la commune au titre de la piscine municipale.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le **29 JUIN 2023**

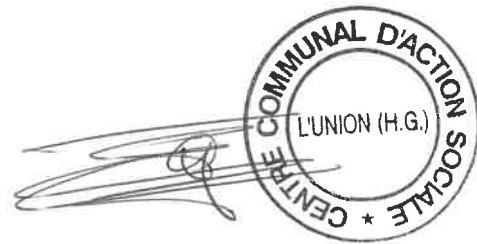
ID : 031-213105612-20230629-D2023_21-DE



A l'unanimité,

- de compléter le dispositif par la signature d'une convention avec la commune au titre de la piscine municipale.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas**



- Transmis le **29 JUIN 2023**

- Affiché le **29 JUIN 2023**